

AUTORISATION ET CESSION DE DROIT ANNUELLE DE REPRODUCTION D'UTILISATION D'IMAGE (MINEUR) ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Modèle (enfant)	L'association
NOM : Prénom : Date de naissance : DOMICILE :	RAISON SOCIALE NOM : ADMR de la Mortagne
Représentant légal : NOM Prénom : Qualité (père/mère/tuteur) : Téléphone :	Représentée par : Mme GAUCHE Bernadette agissant en qualité de : Présidente
Représentant légal : NOM Prénom : Qualité (père/mère/tuteur) : Téléphone :	pour le compte de l'ADMR Les Moussaillons

Autorise le représentant de la structure petite enfance ADMR Mme GAUCHE

de photographier	ou d	e filmer	mon	enfant	et	d'utiliser	son	image	dans	les	conditions	définies
ci-après.												

1-MODES DE DIFFUSION

Le modèle (qui atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image) autorise expressément l'ADMR pour tous les usages nommés ci-dessous. En cas de désaccord pour l'une des utilisations, le modèle raye la mention concernée. Il est informé de ce qu'en ne refusant aucune autorisation, sa photographie pourra être utilisée sur tous les supports indiqués ci-dessous.

→ Presse (ex : article de journal)	→ Projection publique
→ Publication électronique (ex : newsletter)	→ Objet de décoration
→ Publication web (ex : site internet)	→ Carte postale
→ Livre	→ Publicité
→ Exposition	→ Autre :

Les photographies pourront être exploitées directement par la structure petite enfance ou cédées gracieusement à des tiers, sous toutes les formes autorisées ci-dessus.

2-DUREE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation peut être accordée pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

3-ENGAGEMENT DU PHOTOGRAPHE

La structure petite enfance ADMR Les Moussaillons s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Il tiendra à disposition du modèle un justificatif de chaque parution, disponible sur simple demande, et encouragera ses partenaires à suivre la démarche pour atteindre cet objectif.

4-CONDITIONS DE L'ACCORD

Le modèle marque expressément son accord sur les conditions suivantes, en cochant la ou les cases appropriées. Il est conscient que cet accord l'engage contractuellement conformément au Code Civil.

Autorisation sans contrepartie

Le modèle confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie. Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien au travail du photographe. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.
Autorization councils on Durit françois. Tout liting relatif à con sufaction con intermétation ou co
Autorisation soumise au Droit français – Tout litige relatif à son exécution, son interprétation ou sa réalisation sera soumis aux Tribunaux Français.
5-ÉTENDUE GEOGRAPHIQUE
Les reproductions de mon image sont susceptibles d'être utilisées sur l'ensemble du territoire national français par l'ADMR (sauf pour les reproductions sur le site Internet dont l'étendue géographique ne peut être limitée).
Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le libre accès aux documents établis par l'association/la structure petite enfance (préciser) est garanti, de même que le droit de retrait.
Fait à le et établi en deux exemplaires originaux.
Signatures :

LE/LES REPRESENTANTS LEGAUX

La Présidente Mme GAUCHE